

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- E-PHOTOS (AVEC CODE NUMÉRIQUE OBLIGATOIRE)
- ASSR 1 OU 2
- CARTE IDENTITÉ RECTO-VERSO
- CARTE IDENTITÉ RECTO-PERSO PARENT(S) SI MINEUR
- AUTORISATION PARENTALE SI MINEUR
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE

ATTENTION : NOUS ACCEPTONS **UNIQUEMENT** LES FACTURES DE TÉLÉPHONE ET/OU AVIS D'IMPOSITION

- **ATTESTATION D'HÉBERGEMENT**
SI LE JUSTIFICATIF N'EST PAS AU NOM DE L'ÉLÈVE
- **CHARTRE PERMIS AM SIGNÉE**

Merci d'envoyer les documents à l'adresse mail suivante : am@objectifpermis.fr
Vous pouvez nous contacter au **02.98.78.38.58** le mardi, mercredi et samedi.

LIEU & DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur notre site de GUICLAN.
11 bis rue Maner al Lann Zone de Kermat 29410 GUICLAN

Votre formation se déroulera sur deux demi-journée, avec une première partie en salle puis des exercices pratiques sur notre piste privée.
La deuxième demi-journées est dédiée à la circulation.

Vous trouverez les informations concernant l'équipement nécessaire obligatoire dans la charte permis AM. Les scooters sont mis à disposition.

Pour les élèves mineurs, **la présence d'un parent/représentant légal** est nécessaire une heure avant la fin de la formation.

Avant la formation, nous vous communiquerons des codes rousseaux, vous devrez effectuer un **QCM** en ligne avant de venir en formation.

PROCHAINES DATES DE FORMATION & COÛT

Retrouver nos prochaines dates de formation **sur notre site internet.**

Le coût de la formation est de **240€**

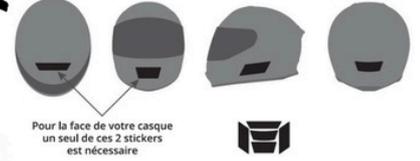
CHARTRE PERMIS AM

Je m'engage :

1

A porter l'équipement obligatoire :

Positionnement des rétro-réfléchissants sur votre casque :
un de chaque côté pour être homologué



Jean



Gants homologués



Chaussures montantes



2

Merci d'apporter votre équipement.
A ne pas utiliser mon téléphone portable pendant toute la durée la formation.



Nom prénom de l'élève

.....

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

Fait le à

**Tout manquement à ces règles nous donnerons l'autorisation de vous exclure de la formation.
Celle-ci ne sera pas remboursable.
Merci de votre compréhension.**

Si vous souhaitez annuler la formation, merci de nous avertir 5 jours ouvrés avant celle-ci. Si ce délai n'est pas respecté, la formation ne sera pas remboursable.

Permis **AM**

OBJECTIF PERMIS

AUTORISATION PARENTALE

Identité/Coordonnées (élève)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Je soussigné(e) Mr-Mme-Mlle : _____

Représentant légal de l'élève en qualité de : Père Mère Tuteur

1-Déclare autoriser l'élève à suivre cette formation et accepter que l'élève candidat manœuvre et pilote le cyclomoteur ou le scooter avec l'assistance du moniteur qui le suit, avec un véhicule équipé d'une liaison radio.

Cette déclaration ne s'oppose pas à l'exercice de tout recours envers un tiers responsable d'un préjudice dont l'élève serait victime.

2- Autorise toute intervention médicale et chirurgicale en cas d'urgence OUI NON

En cas d'accident, personne à contacter :

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone domicile _____

Téléphone Bureau _____

Signature de l'élève

**Signature du représentant
légal**

**Signature et cachet de l'Auto-
école**

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom.....

Prénom

né(e) le..... à

demeurant

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile ci-dessus mentionné :

Mme, Melle, M (*)

Nom.....

Prénom

né(e) le..... à

de nationalité

Fait à le.....

Signature

Signature de l'élève

(*) Rayer la mention inutile

JOINDRE : la photocopie de la carte nationale d'identité ou la carte de séjour, **ainsi que** la dernière facture d'électricité ou quittance de loyer.

Article 441-1

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende.